

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 17 décembre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 11 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absent excusé :

M.BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie.
Mme LORPHELIN Martine, procuration à M. LORIDAN Bernard,
Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel.

Absent :

M.PARENT Michael.

Secrétaire de séance : Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Délibération n°2020D095 - Développement Economique Et Acquisitions Foncières - ATPE – Subvention à l’entreprise Les Douceurs Fromagères sur la commune de Laventie

Le Vice- Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 5 mars 2020 actant le renouvellement d’une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu l’accord du Conseil Régional ;

La CCFL est sollicitée pour l’octroi d’une subvention par l’entreprise Les Douceurs Fromagères, créée le 1^{er} juillet 2020.

Cette entreprise, dirigée par Madame Séverine DEHAY, est une fromagerie et épicerie fine située au 34B rue des Monts à Laventie.

Le plan de financement de l’entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d’affaire	50 000.00€	53 500.00€	57 245.00€
Rémunération du dirigeant	0.00€	0.00€	0.00€
Charges sociales du dirigeant	0.00€	0.00€	0.00€
Capacité d’autofinancement	14 316.00€	14 993.00€	16 198.00€
Remboursement d’emprunt	0.00€	0.00€	0.00€
Capacité d’autofinancement Nette	14 316.00€	14 993.00€	16 198.00€

La demande de subvention de l’entreprise porte sur la communication, l’équipement et l’agencement de la boutique :

	Montant HT
Rexel - Agencement	179.63€
Amazon - agencement	149.97€
Bricorama - Portes	531.67€
Textiloisirs	15.83€
Precia-Molen - Balance	1 495.44€
Alpha tec - tiroir caisse	90.00€
Alpha tec - lave main	692.44€
Alpha tec - vitrine	3 550.00€
Alpha tec - trancheur	2100.00€
Méto - ustensiles de découpe	124.51€
Amazon -agencement	66.55€
Ikea - Agencement	90.80€
FDR - Emballages	585.00€

Retif - dérouleur	118.99€
Amazon - signalisation	27.50€
Amazon - affiche vitrine	142.99€
Leclercq - enseigne	547.06€
Amazon - décoration	73.82€
TOTAL	10 582.20€

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle).

L'entreprise a une attestation comptable prouvant qu'elle a 2 700€ bloqués sur un compte courant pour 3 ans. L'aide pourrait donc être au maximum de 2 645,55€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 2 645,55€ maximum à l'entreprise les Douceurs Fromagères ;
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'entreprise les Douceurs fromagères et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix), la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201217-2020D095-DE